

Affaires culturelles »

Affaires culturelles • 1985-2012

[Open in Bach](#)

Présentation du contenu

Le présent versement présente plusieurs points d'intérêt.

– Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007

L'association « Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007 » est créée en 2003. Elle a pour but de mettre en place une année culturelle inédite en associant le Luxembourg à quatre régions limitrophes appartenant à trois pays différents afin d'établir un projet culturel commun. Ces quatre régions sont la Sarre, la Rhénanie-Palatinat, la Lorraine et la Wallonie. Pour constituer le programme de 2007, un appel à projets est lancé auprès des institutions culturelles, des associations et des artistes.

La programmation regroupe cinq axes thématiques significatifs de la dynamique existante dans chacune des entités de la Grande Région. Le thème retenu pour la Région Lorraine est l'histoire de la mémoire, témoignage d'une histoire riche en évènements et en productions qui ont marqué la région et qui pourraient engendrer de nouvelles créations.

– Passage de l'Opéra de Nancy et de Lorraine en régie personnalisée (2006-2007)

Le Ministère de la Culture et de la Communication attribue le 1er janvier 2006 le label d'opéra national en région à l'Opéra de Nancy et de Lorraine. L'établissement labellisé est géré par l'État et les collectivités territoriales avec qui il signe un contrat pour une durée de cinq ans. Il s'agit d'accroître les activités de l'institution en matière de production artistique, d'assurer une plus grande irrigation du territoire régional par le développement de partenariats en Lorraine, de développer l'éducation artistique, la formation et l'insertion professionnelle, ainsi que la politique audiovisuelle. La Ville de Nancy contribue par un apport financier ainsi que par l'entretien du bâtiment. Quant à l'Opéra national de Lorraine, il se doit de mettre en œuvre un projet artistique s'appuyant sur l'ensemble du répertoire lyrique en développant les axes suivant : le répertoire du XXe siècle par la programmation d'œuvres importantes et décisives dans l'évolution du langage musical, la création contemporaine par une politique de commande et d'accueils en résidence de compositeurs et le répertoire baroque.

Auparavant géré sous la forme d'une régie municipale, l'Opéra national de Lorraine change de mode de gestion et passe en régie personnalisée le 1er janvier 2007. Avec ce statut juridique, l'opéra dispose alors d'une autonomie financière. Il est administré par un conseil d'administration dont le président nomme le directeur. A noter que l'Opéra national de Lorraine et l'Opéra national de Bordeaux sont les seuls opéras de France ayant le statut de régie personnalisée.

– Travaux de restructuration et d'extension du Centre dramatique national de Nancy-Lorraine (2010-2011)

Le Théâtre de la Manufacture, disposant du statut de centre dramatique national depuis 1987, est un théâtre nancéien installé depuis 1986 dans l'ancienne manufacture des tabacs. Il est régi par un contrat de décentralisation dramatique et bénéficie de subventions de l'État et des collectivités territoriales. Lorsque le label de centre dramatique national est décerné à un théâtre, ce dernier se doit de remplir une « mission de création théâtrale dramatique d'intérêt public ». De 2010 à 2011, des travaux permettent la rénovation ainsi que le réaménagement général du théâtre. Ces travaux de restructuration ont permis la réorganisation de la grande salle de spectacle, la revalorisation et l'extension de l'espace d'accueil, l'amélioration de l'isolation thermique et acoustique ainsi que la mise aux normes des installations techniques et de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

– Personnel des institutions culturelles

Ce versement présente également un certain intérêt concernant la gestion du personnel de l'Opéra national de Lorraine, de l'Orchestre symphonique et lyrique de Nancy, du Centre dramatique national de Nancy-Lorraine et de l'Ensemble Poirel, notamment à travers le recrutement des directeurs (Michel Didym, René Peilloux).

Date de l'unité documentaire 1985-2012

Description physique

Nombre d'éléments

51 articles

Métrage linéaire

1,99

Dépôt

Archives municipales de Nancy

Origine

Ville de Nancy. Pôle culture et animations. Direction

Biographie ou histoire

L'intervention des municipalités dans le domaine culturel prend forme au début du XIXe siècle : les municipalités gèrent et financent les bibliothèques et les musées municipaux, ainsi que les conservatoires de musique. Elles accordent également des subventions aux théâtres puis, à compter de 1901, aux associations. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, le théâtre municipal constitue le haut lieu de la vie culturelle. Peu sensibles aux questions culturelles, les élus locaux ne se sont intéressés que tardivement, à la fin des années soixante-dix, aux politiques culturelles à mettre en œuvre. Entraînés par le double mouvement de la décentralisation des institutions et de la démocratisation culturelle, les « affaires culturelles » suscitent un intérêt politique certain.

La direction des affaires culturelles intervient dans de multiples domaines : le patrimoine, les arts plastiques, le livre et la lecture publique, le théâtre, les musiques actuelles et la vie associative. Elle participe à la définition

de la politique culturelle de la ville de Nancy en assistant l'adjoint aux affaires culturelles. Elle assure par ailleurs le secrétariat des travaux de la commission municipale de la culture. Sa mission première consiste à coordonner l'activité des différents services culturels municipaux (l'Opéra national de Lorraine, l'Orchestre symphonique et lyrique de Nancy, le Musée des Beaux-arts, le Musée de l'École de Nancy, le Musée de l'histoire du fer, le Musée de zoologie aquarium tropical, la Bibliothèque, les Archives municipales) et celle des grandes institutions culturelles non constituées en service municipal, comme le Ballet théâtre français ou la Comédie de Lorraine. En partenariat avec l'Office culturel de la ville de Nancy, la direction des affaires culturelles joue un rôle important en matière d'aide au tissu associatif nancéen. Elle pilote l'attribution de subventions aux associations qui sollicitent une aide pour financer leur activité ou pour l'organisation de manifestations ponctuelles (expositions, colloques, concerts, festivals de théâtre...). Elles peuvent également demander un soutien technique (matériel, salle municipale...), ou simplement soumettre des idées de projets afin de participer à la programmation culturelle de la ville. La direction des affaires culturelles est amenée à suivre diverses thématiques culturelles, principalement liées au patrimoine, qui ne ressortent pas des compétences des institutions culturelles municipales. Elle est, par ailleurs, l'interlocuteur privilégié du ministère de la Culture et des collectivités locales sur de nombreux projets culturels d'envergure.

La direction du pôle culture et animations succède en juillet 2008 à la direction des affaires culturelles, suite à la refonte de l'organigramme général de la ville de Nancy. Le pôle possède en outre une direction administrative et financière qui lui est propre. La direction du pôle culture et animations assure des missions similaires, mais dotée de moyens plus conséquents. Son action se situe désormais au niveau de la définition de la politique culturelle, en relation étroite avec l'élu, et de la coordination du réseau des établissements culturels municipaux. D'une manière générale, il s'agit de favoriser la création culturelle et sa diffusion, de consolider la culture vivante et d'investir le champ des cultures nouvelles. Il s'agit également de conserver, protéger et valoriser le patrimoine monumental, écrit et audiovisuel. L'animation culturelle est quand à elle encouragée et soutenue. Le rôle même des services culturels a évolué : ils sont désormais acteurs. La politique culturelle est devenue au fil des décennies un véritable enjeu politique à part entière, un levier pour le rayonnement national et international de la ville, et partant, son attractivité touristique et économique.

Historique de la conservation

Versement du 12 juillet 2016 (16 articles, 2,95 ml) ; traité en février-avril 2017. La boîte n° 3 du bordereau de versement initial n'a pas été versée (Centre dramatique national : comités de suivi, budget, recrutement du directeur, 2008-2010).

Informations sur les modalités d'entrée

Versement

Informations sur l'évaluation

Conservation définitive (51 articles, 1,99 ml) ; éliminations (1,96 ml).

Statut juridique

Archives publiques

Communicabilité

Librement communicable.

Sources complémentaires

Sources internes

Sous-série 1D, Conseil municipal. Commission municipale du théâtre.

Sous-série 1M, Édifices publics

Sous-série 2R, Sciences, lettres et arts

Série W, Patrimoine

Série W, Opéra de Nancy et de Lorraine

Série W, Ensemble Poirel

Série ETP, Opéra national de Lorraine

Rédacteur de la description

Germain Dufay

Date de création de la description

vendredi 6 mai 2011

Date de dernière modification de la description

mercredi 31 mai 2017

Descripteurs

Sujet : culture

Cotes extrêmes

891 W 1-51